



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 183

semaine du
10 au 16 février 1983

nouvelles csn

AVEC SA LOI FASCISTE 111

LE PQ EST ASSURÉ

DE PASSER

À L'HISTOIRE



agenda du mouvement

février

- 16-18 **Métallurgie** colloque sur la santé-sécurité pour les syndicats de la branche générale, à Montréal
- 18 **STTCSN** conseil syndical, à Québec
- 18-19 **ICEA** premier colloque populaire sur la télématique **Robot ou Rebelle?**
- 21 **comité logement Rosemont** assemblée d'information sur les coupures de subventions par Centraide, à 20h au 1301 est Sherbrooke, Montréal
- 23-25 **CSN** bureau confédéral
- 23-25 **Métallurgie** colloque sur la santé-sécurité pour les syndicats de la branche générale, à Québec
- 25 **soirée culturelle pour la paix en Amérique Centrale** à Montréal, à la polyvalente Pierre-Dupuy, 2000 rue Parthenais, à 19h30
- 25-27 **STTCSN** assemblée générale, à Montréal

mars

- 5-6 **CSN** activités dans le cadre de la journée internationale des femmes
- 8 **journée internationale des femmes**
- 14 **le mouvement laïque québécois** débat public sur la confessionnalité et la restructuration scolaire (dans le cadre de la réforme Laurin); à Montréal, pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, salle A M050, à 19h30

"Les journalistes ne sont pas des auxiliaires de la justice"
— la FNC

"Il ne fait pas partie du mandat des journalistes, dans leur fonction d'information, de se transformer en auxiliaires des cours de justice", a affirmé le président de la Fédération nationale des communications (CSN), Laval Leborgne, en conférence de presse à Montréal.

La question du rôle du journaliste a toujours été posée, mais depuis quelques mois, elle l'est avec encore davantage d'acuité; comme le souligne la FNC, *"depuis quelques semaines, les média d'information ont fait état des situations délicates qu'ont vécues les journalistes. Des collègues ont en effet été sommés de témoigner devant des cours de justice. On leur a demandé de confirmer ou d'authentifier des reportages produits dans le cadre normal de leurs fonctions. Ces reportages, et par voie de conséquence les témoignages des journalistes, ont servi de pièces incriminantes lors de l'instruction des procès."*

La fédération ajoutait que la conséquence directe de ces témoignages, c'est que des syndicats ont décidé que, désormais, ils siègeraient à huis-clos. *"Les syndicats, constate la FNC, s'assurent ainsi que leurs officiers ne seront pas victimes de représailles parce qu'ils risquent d'être confrontés à des reportages qui deviendront pièces à conviction"*.

ouverture

Présent à la conférence de presse, le vice-président de la CSN, Christophe Auger, devait rappeler que la centrale avait toujours insisté pour que les débats se fassent le plus ouvertement possible. *"Mais il est bien clair que si cette volonté*

d'ouverture devait se retourner contre nous, contre nos militants, cela rendra cette ouverture plus difficile d'application", a-t-il ajouté.

Quant aux dangers d'utilisation des journalistes par les différents pouvoirs, le président de la FNC rappelait que des débats en profondeur s'étaient tenus dans plusieurs syndicats. Au moment des événements d'octobre, par exemple. *"Il serait certainement utile de les reprendre, à mon avis, parce que les journalistes n'ont pas toujours toutes les informations pertinentes, ni tous les appuis nécessaires quand ils sont confrontés à des problèmes de cette nature"*.

intervention

Soulignant que la jurisprudence est en train d'évoluer dans le sens d'une plus grande tolérance quant à l'obligation d'un journaliste de témoigner, la FNC demande aux ministres de la Justice, au Conseil de presse, au Barreau et au juge en chef de la Cour supérieure *"d'intervenir, selon leurs pouvoirs respectifs, pour éviter d'utiliser les témoignages des journalistes en fonction, dans le cours normal de l'instruction d'un procès"*.

"La société ne doit pas voir en ses journalistes des courroies de l'appareil judiciaire", conclue la fédération nationale des communications (CSN).

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Gaston Pouliot et Marcel Laliberté

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, Jean Cédras, François Rivard

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



Dans la nuit de mercredi à jeudi, alors que le gouvernement péquiste votait sa loi-matrasque, les instances syndicales des enseignants de la FNEEQ-CSN et de la CEQ recommandaient aux assemblées de poursuivre la grève générale.

Jeudi matin, au moment d'aller sous presse, la majorité des enseignants et enseignantes du Québec résistaient donc encore fortement aux attaques brutales d'un gouvernement qui est devenu un véritable promoteur de lois spéciales pour tenter d'écraser toute opposition au Québec.

- S'adressant à 800 enseignantes et enseignants membres de la FNEEQ mercredi matin à l'Auditorium du Plateau, à Montréal, le président de la CSN Donatien Corriveau leur a recommandé la poursuite de leur grève malgré la loi spéciale qui était débattue au même moment à l'Assemblée nationale. Donatien Corriveau parlait au nom du comité exécutif de la centrale, invitant les membres de la FNEEQ à donner un mandat fort à leur fédération.

- Jeudi matin, au moment où **nouvelles csn** allait sous presse, le Bureau confédéral de la CSN, convoqué spécialement, prenait connaissance des derniers développements et étudiait un plan de mobilisation inter-centrales. Des contacts se poursuivaient avec la CEQ et la FTQ pour que la riposte syndicale à

l'incroyable agression de la loi 111 soit unitaire. Une réunion conjointe des instances correspondant au Conseil confédéral, pour les autres centrales, était envisagée. La possibilité de convoquer des assemblées spéciales dans les conseils centraux était aussi évoquée.

- Qualifiant de "fasciste" la loi 111, le président de la CSN a ajouté qu'elle constituait une attaque directe à la démocratie. "C'est une honte pour le Québec", a-t-il déclaré.

- Dans à peu près tous les milieux, on est unanime à déclarer que cette loi ne règle en rien les problèmes posés mais qu'au contraire, les conséquences de son application seront néfastes tant au plan de la qualité de l'enseignement qu'à celui du respect des droits fondamentaux.

Les 9,000 enseignants et enseignantes de CEGEP de la FNEEQ-CSN ont participé dans une proportion de 83,6% aux assemblées syndicales tenues mercredi, et le pourcentage de votes pour le défi à la loi 111 a été de 59,4%.

Les enseignants et enseignantes font face à des attaques sans précédent contre leurs droits acquis plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité d'emploi, la tâche et la vie départementale.

Dans l'enseignement, c'est plus d'une dizaine de milliers de postes qui sont en jeu, et par le fait même, la qualité de l'enseignement partout au Québec.

Les commentaires du Barreau du Québec, de la Commission des droits de la personne, des centrales syndicales, des associations de parents, de plusieurs dirigeants de Commissions scolaires allaient dans le même sens. L'avocat Robert Descary, spécialiste en droit constitutionnel, établissait même des comparaisons entre la loi 111 et celle des Mesures de guerre, appliquée contre le Québec en 1970.

- Rappelons quelques-uns des aspects les plus répugnants de cette loi sans précédent:

- congédiements arbitraires
- présomption de culpabilité
- suspension de la Charte québécoise des droits et libertés et de la Charte canadienne des droits
- trois ans de perte d'ancienneté pour chaque jour de grève



**contre cette loi de fous
LA RIPOSTE S'ORGANISE**

4 nouvelles csn

Le parti québécois est mort

"Les enseignantes et les enseignants du Québec ne sont pas les seuls à le dire", pour plagier ici la publicité de la CEQ.

Au moment même où le gouvernement s'apprêtait à suspendre les procédures normales de l'assemblée nationale pour entreprendre le débat sur *"l'urgence de la situation dans le secteur de l'éducation"* et adopter le projet de loi 111, les clameurs des enseignantes et des enseignants révoltés se faisaient déjà entendre sur la colline parlementaire.

À l'heure prévue, des groupes d'enseignantes et d'enseignants de la CSN et de la CEQ arrivaient d'un peu partout pour tenir tour à tour l'état de siège devant le parlement. Ce va-et-vient a duré toute la nuit et s'est poursuivi dans la journée de mercredi jusqu'à l'adoption du projet de loi. Vers 20 heures, ils étaient plus de 2,000.

Pendant quelques heures, par solidarité, convaincus de la justesse de leurs revendications et convaincus aussi de la gravité du geste que le gouvernement était en train de poser, militantes et militants étaient venus de St-Jérôme, du Saguenay Lac-St-Jean, de Montréal, de Rivière-du-Loup... C'était chaleureux... mais il y avait dans les voix comme des sanglots étouffés, une rancœur trop longtemps retenue. Il y avait surtout une force puisée à travers les discours, les chansons, la poésie, la vraie; celle des travailleuses et des travailleurs. Les clameurs de la foule se faisaient entendre comme des feux d'artifice éclatés subitement. *"Se battre pour notre dignité, pour la liberté!" "Des fous au pouvoir... des fascistes... des fascistes..."*

Ces paroles ont été répétées probablement des millions de fois depuis mardi dernier. *"Des signes? Il y en avait",* me dit une ancienne militante du PQ. *"On ne voulait pas le voir, on ne voulait pas y croire."* *"C'est fini maintenant le rêve."*

l'état de siège

Louis Laberge:

"Loi ignoble, épouvantable. Jamais un gouvernement n'est allé aussi loin".

Donatien Corriveau:

"La loi 111 est une loi fasciste qui est une honte pour le Québec".

Yvon Charbonneau:

"Cette loi constitue une menace sans précédent pour les libertés fondamentales et les droits syndicaux. Si cela devient un mode de vie, nous allons vivre dans une société autoritaire où il sera de plus en plus difficile de respirer".

La Confédération Mondiale du Travail (CMT)

"Le gouvernement québécois a pris des moyens disproportionnés et illégitimes, dignes de régimes où l'autoritarisme règne en maître. Ce qui se passe au Québec, nous semble unique dans le monde".

Fédération des Employé(e)s des Services Publics (FESP)

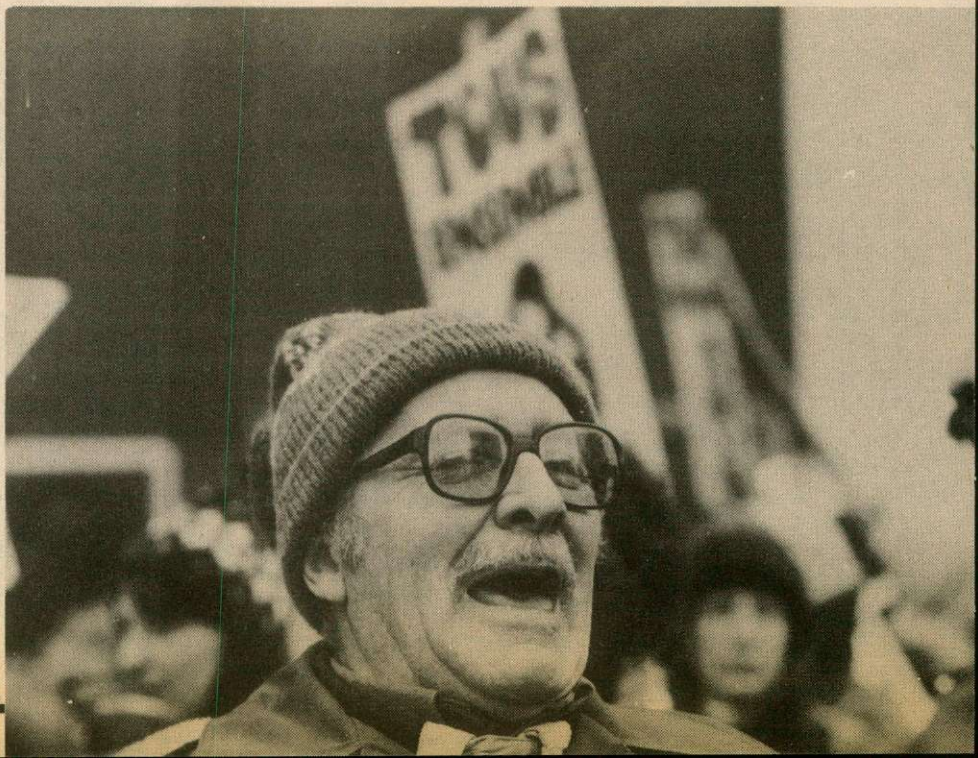
"Cette loi est ignoble. La FESP appuie sans réserve la décision de la CEQ et de la FNEEQ de défier cette loi. Nous appelons nos membres à respecter les lignes de piquetage et d'y participer, là où c'est possible".

Fédération des Affaires sociales (FAS)

"Le temps est venu de sauver le Québec d'une autre grande noirceur. Il a déjà trop payé pour le Duplessisme."

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ)

"Avec cette loi inique, barbare, le gouvernement s'enfonce encore plus profondément dans la répression aveugle".



Projet de loi n° 111

Loi assurant la reprise des services dans les collèges et les écoles du secteur public

Première lecture le

Deuxième lecture le

Troisième lecture le

PRÉSENTÉ PAR
M. RAYMOND FRÉCHETTE
Ministre du Travail

L'IMPRIMERIE OFFICIELLE DU QUÉBEC
1983

Cette loi, en plus d'être d'une sévérité inqualifiable, contient des mesures qui visent tant les salarié-e-s individuellement, que les élu-e-s des syndicats, que les syndicats eux-mêmes. Elle s'attaque également aux organisations syndicales.

En voici les grandes lignes:

1) L'article 2 et l'article 3 obligent tout salarié-e à reprendre le travail dès le 17 février 1983 et à remplir toutes ses fonctions normales ou habituelles, sans ralentissement, diminution ou arrêt de travail jusqu'au 31 décembre 1985.

2) Les employeurs et les syndicats ou autres organisations syndicales doivent prendre les moyens appropriés pour que les salarié-e-s entrent au travail et exercent leurs fonctions normalement.

3) Si le gouvernement estime que le nombre de salarié-e-s entrés au travail n'est pas suffisant pour assurer les services que lui juge appropriés dans une école ou un collège, il peut adopter un décret pour:

a) modifier ou enlever les dispositions d'une convention collective concernant l'organisation du travail, c'est-à-dire tout ce qui concerne la tâche, l'affectation, etc.;

b) permettre à un em-

une loi sans précédent

ployeur sur un simple avis, sans autre formalité, de **congédié** le ou la salariée qui ne serait pas retourné travailler ou qui n'accomplirait pas ses fonctions habituelles;

c) permettre à un employeur d'embaucher qui il veut sans suivre aucune règle.

Les décrets sont adoptés par le Conseil des Ministres et c'est une procédure qui peut se faire très, très rapidement. Ils entrent en vigueur à la date mentionnée dans le décret.

4) La personne ainsi congédiée par l'employeur a le fardeau de la preuve:

L'arbitre qui entendrait le grief d'un-e salarié-e congédié-e soit selon le paragraphe 4) ou le paragraphe 5) ne pourrait pas modifier la mesure disciplinaire. Il ne peut que la confirmer ou l'annuler.

La section III s'attaque principalement aux organisations syndicales:

6) Le gouvernement peut, par décret, s'il juge qu'il n'y a pas assez de salarié-e-s pour assurer la prestation de services qu'il juge appropriés dans un école ou collège, décider:

a) qu'il n'y a plus de retenue syndicale sur la paie;
Cet empêchement de déduire les cotisations syndicales est de six (6) mois pour chaque jour de grève.

b) que les frais de l'arbitrage de tout grief sont payés à parts égales entre l'employeur et le syndicat.

Ce paiement des frais d'arbitrage à parts égales s'applique pendant un an pour chaque jour de grève.

6) c) Interdire à l'employeur de payer les salarié-e-s libérés pour activités

syndicales et ce, pour une période de six (6) mois pour chaque jour de grève.

7) Dès qu'un-e employé-e ne se présente pas au travail ou ne remplit pas ses fonctions normales, son employeur doit:

a) ne pas le payer pour cette journée ou partie de journée;

b) déduire en plus sur sa paye un montant équivalent ou égal à celui qu'il aurait reçu s'il avait travaillé.

Cette retenue est faite sur chaque paie à raison d'un maximum de 20% par paie.

Ex.: Donc, si un-e salarié-e fait une grève de 15 jours ouvrables, l'employeur lui enlève une journée de paie sur son salaire pendant les 15 semaines suivantes.

8) Le gouvernement peut adopter un décret qui aurait pour effet de faire perdre trois ans d'ancienneté par journée de grève faite par un-e salarié-e.

Ex.: 10 jours de grève = perte de 30 ans d'ancienneté.

9) Les permis ou amendes

Pour chaque infraction, pour chaque jour ou partie de jour:

a) Pour un-e salarié-e: 50\$ à 200\$

b) Pour un-e dirigeant-e syndical-e, employé-e ou conseiller-ère ou un administrateur de collège ou d'école: 2 000\$ à 10 000\$;

c) Pour un syndicat ou une autre organisation syndicale: 10 000\$ à 50 000\$.

Ces amendes peuvent être imposées à ceux et celles qui contreviennent, incitent ou encouragent une personne à contrevvenir à la loi, ou à une organisation syndicale qui ne prend pas les moyens pour amener les salarié-e-s au travail.

Lorsque la preuve est faite qu'une organisation syndica-

nouvelles cs n 5

le a commis une infraction, (la) dirigeant-e ou l'élu-e est réputé l'avoir également commise et est donc passible des amendes en conséquence.

10) Les présomptions

a) La seule preuve que le Procureur général a à faire contre un ou une salariée est de démontrer qu'il ou elle n'a pas exercé ses fonctions normales.

C'est donc un renversement du fardeau de preuve et c'est au salarié ou à la salariée à se défendre.

b) Quant à l'organisation syndicale, elle est réputée ne pas avoir pris les moyens appropriés pour amener les salarié-e-s à retourner au travail dès qu'il est mis en preuve que des salarié-e-s de cette association n'ont pas rempli leurs fonctions normales.

11) Les poursuites

a) Elles sont intentées par le Procureur général ou une personne autorisée par lui à le faire.

b) Le témoignage d'une personne dans une plainte peut être versé dans toutes les autres plaintes reliées.

12) Disposition générale et finale

a) Les plaintes déposées depuis le 25 janvier 1983 devant le Tribunal du Travail pourront être entendues par tout Juge de Paix.

Le gouvernement a adopté cette disposition rétroactive dans le but évident d'accélérer les condamnations.

b) L'application de la Charte des Droits et Libertés de la Personne est suspendue par l'article 28. Il en est ainsi des articles 2 et 7 à 15 de la Déclaration canadienne des Droits.

c) Enfin, la loi peut cesser de s'appliquer par Décret du gouvernement à un syndicat, lorsqu'une entente est conclue par les parties et ce, uniquement si le gouvernement le veut bien.

le secrétaire-général de la CMT sur les lignes de piquetage

“LÉVESQUE N'A RIEN À ENVIER À PINOCHET ET JARULEWSKI”

La fédération santé et actions sociales CGT France
Autentico del Trabajo sindicato nacional hierro y acero — federacion sindicato guanajuato Mexico
UIS fonction publique secrétariat Berlin

International ladies garment workers union local 286 — executive board Winnipeg
Union des facteurs du Canada, section locale numéro 5 Edmonton
Ontario public service employees union Toronto
237 000 membres du syndicat national de la fonction publique provinciale (NUPGE) Ottawa
NPD Women's caucus Toronto
United Electrical workers union Hamilton

Canadian union of educational workers (CUEW) Toronto
Greek canadian democratic organization Toronto
Syndicat des postiers du Canada Ottawa

Steelworkers Toronto area council of the United steelworkers of America representing thousands of workers Toronto
Building Trades Club Communist Party of Canada Toronto
Sudbury and district labour council Sudbury

Local 541 United electrical workers Guelph
Local 523 United electrical workers Welland

Syndicat international des travailleurs du bois Weston
NPD Ed Broadbent comité directeur fédéral Ottawa
Labour council of metropolitan Toronto Don Mills
Dovercourt NPD executive in Toronto Toronto
L'association des travailleurs grecs du Québec Montréal



“Je pèse mes mots, et j'affirme que je suis abasourdi par les gestes posés par le gouvernement du Québec, un gouvernement qui se prétend social-démocrate. Ce que je vois, ce que j'entends, ce que je lis m'amènent à dire que ce qui se passe ici est à peu près unique au monde. Non seulement l'État n'a pas respecté sa signature au bas des conventions collectives mais, de façon unilatérale, par décrets gouvernementaux, il impose des reculs salariaux et normatifs. Il s'attaque à l'emploi. C'est inadmissible”.

Mardi matin, onze heures. Trois heures avant que l'Assemblée nationale ne commence l'étude de la loi spéciale visant à forcer le retour au travail dans l'enseignement. Sur la ligne de piquetage du Cégep du Vieux-Montréal. Celui qui vient de parler est Jan Kulakowski, secré-

taire-général de la Confédération mondiale du travail, à laquelle est affiliée la CSN.

Pour ce syndicaliste qui en a pourtant vu d'autres sur tous les continents, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, le Québec n'a plus rien à envier, au plan des attaques aux libertés, au Chili de Pinochet ou à la Pologne de Jarulewski.

“Ce n'est pas votre lutte qui est illégale; c'est le gouvernement québécois qui s'est placé lui-même dans l'illégalité en ne respectant pas les conventions internationales du travail portant sur la libre négociation et sur la liberté syndicale”, ajoutait le secrétaire-général de la CMT aux enseignantes et aux enseignants affiliés à la FNEEQ.

À la demande de la CSN d'ailleurs, la CMT déposera dans les prochains jours des plaintes auprès du Bureau international du travail, à Genève.

rétablir la démocratie

Le président de la CSN Donatien Corriveau devait de son côté affirmer que la CSN, fidèle à la longue tradition qui marque notre centrale, allait appuyer les décisions que prendront les syndicats affiliés à la FNEEQ. *“Tous ensemble, sur tous les fronts, il nous faut poursuivre la lutte pour le rétablissement des libertés démocratiques. Pour le rétablissement d'une démocratie voulue par le peuple québécois, qui n'est pas celle imposée par le gouvernement Lévesque”*, a-t-il affirmé.

Le secrétaire-général de la CSN Sylvio Gagnon déclarait quant à lui que les travailleuses et travailleurs du secteur privé ne pouvaient demeurer insensibles face aux attaques sauvages du gouvernement. La vice-présidente de la FNEEQ Rose Pellerin rappelait enfin que la lutte actuelle portait principalement sur la qualité de l'enseignement.

les groupes syndicaux et populaires de Québec

Les milieux syndicaux des secteurs privé et public de même que des groupes populaires de la région de Québec affirment que les politiques du gouvernement du Québec menacent nos droits démocratiques.

“Un parti qui gouverne à coup de lois spéciales, de décrets et qui retire à ses travailleuses et travailleurs leur droit fondamental de négocier, attaque les bases même de notre démocratie et incite les intérêts privés à en faire autant.

Les travailleuses et travailleurs de la région de Québec considèrent qu'un tel gouvernement ne peut plus se prétendre démocratique. Nous devons tout mettre en oeuvre pour la sauvegarde de nos droits démocratiques”.

le conseil central de Sept-Îles

“Le conseil central de Sept-Îles (CSN) continue de dénoncer avec vigueur l'attitude autoritaire et fasciste du gouvernement péquiste qui s'acharne à nier les droits des travailleuses et des travailleurs du secteur public...”

Le conseil central de Sept-Îles (CSN) appuie et appuiera sans réserve toutes les décisions prises ou qui seront prises par le syndicat des enseignantes et enseignants du cégep de Sept-Îles (FNEEQ-CSN), face à la loi 111 que le gouvernement est en train d'adopter à la vapeur, eux qui ont eu le devoir et le courage de rejeter à 100 pour cent les derniers “aménagement” du ministre Laurin”.

la Commission des Droits de la personne

“La Commission des Droits de la personne du Québec proteste avec la plus grande vigueur contre le projet de loi 111 qui suspend l'ensemble des droits et libertés reconnus par la Charte québécoise”.

des travailleuses et travailleurs du secteur public du New Jersey

Sisters and Brothers!

“All over North America, public Workers are the target of political and economic attacks.

Defending our own standards of living, we defend the public interest. (...)

You in Quebec, Sisters and brothers, are at the cutting edge of the struggle. Not only are your fellow workers watching you, but management as well is watching to see if the Bérubé-Lévesque game (which we call Reaganomics in the United States) will succeed.

Your struggle is our struggle: your victory will help us to win ours.”

**Ed Moser
local 1033, New Jersey
Communications Workers of
America**

le conseil central du sud-ouest

“Le conseil central du sud-ouest tient à dénoncer l'attitude du gouvernement du parti québécois dans le renouvellement des conventions collectives des travailleuses et des travailleurs du secteur public.

Cette assemblée nationale sent à plein nez la dictature, l'État policier, la Junte militaire, avec cette loi spéciale, le P.Q. sera à jamais démasqué aux yeux de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec et du Canada. Et le conseil central du sud-ouest québécois prend l'engagement ferme de harceler ce parti et de lui enlever toute crédibilité populaire”.

le NPD de Vancouver-Est

“L'association de comté de Vancouver-est du Nouveau Parti démocratique appuie fermement votre lutte contre les coupures de salaires, les réductions de postes, les restrictions contre votre droit de grève et les menaces de décertification de vos syndicats.

En particulier, nous dénonçons fermement la coupure, par le gouvernement fédéral, de \$685 millions en paiements de transferts au Québec. Cela rend Ottawa largement responsable des politiques d'austérité que le gouvernement du Québec tente d'imposer à ses 330,000 employés”.

les militant-e-s de la FAS de la région de Québec

À la FNEEQ et à la CEQ: le gouvernement Lévesque a une fois de plus réussi à violer la dignité humaine et à transgresser les droits et libertés d'un peuple en légiférant contre nous et contre la population que les enseignants desservent...

Nous ne serons jamais assez nombreuses pour lui faire payer le

prix de la débacle sociale, économique et politique qu'il a infligé à tout-tes les québécois-e-s.

le conseil central du Nord-Ouest

Le conseil central du nord-ouest québécois (CSN) qui représente 46 syndicats, s'élève contre l'adoption d'une loi spéciale répressive et antidémocratique envers les enseignants.

Pour régler un conflit de travail, nous sommes pour la négociation.

les travailleuses des banques Royales du Saguenay/Lac St-Jean

Les travailleuses syndiquées des banques Royales du Saguenay/Lac St-Jean tiennent à transmettre leur appui entier à la lutte que mènent les syndiqué-es de la FNEEQ.

Nous sommes convaincues de l'importance de votre grève tant pour nos propres conditions de travail que pour l'éducation au Québec.

Nous sommes également convaincues que toutes les travailleuses et travailleurs doivent s'élever contre la répression dont vous faites l'objet. Les gestes antisyndicaux inacceptables posés par le gouvernement Lévesque pourraient avoir des conséquences très néfastes pour tout le mouvement syndical ouvrier du Québec.

le syndicat des journalistes de Québec

Monsieur le Premier Ministre

Suivant en cela l'exemple que vous nous aviez donné en 1970 en dénonçant le recours à la loi sur les mesures de guerre, nous vous demandons aujourd'hui de retirer le projet de loi 111 et de reprendre les négociations avec les représentants des enseignants dans les plus brefs délais. Tout en continuant à couvrir avec toute l'honnêteté possible le conflit qui oppose votre gouvernement et les enseignants en grève, nous ne pouvons demeurer silencieux face à l'entorse extrêmement grave qui est faite à la Charte des droits et libertés de la personne par le projet de loi 111, une action que nous dénonçons avec force. Cette loi constitue une violation inacceptable des droits fondamentaux des enseignants comme citoyens et comme syndiqués et constitue un précédent qui nous laisse craindre le pire pour l'avenir de la société à laquelle nous appartenons également.

le PQ méprise les femmes

Qui sont ces travailleurs du secteur public aux conditions privilégiées qui devraient "choisir raisonnablement" de s'appauvrir pour aider le secteur privé? Ce sont majoritairement des travailleuses, femmes ordinaires, plusieurs soutiens de famille, elles-mêmes consommatrices de ces mêmes services qu'elles dispensent à d'autres travailleuses et travailleurs de la population en général.

Chez les enseignantes, une femme sur deux sera en disponibilité ou en mise à pied avec les politiques gouvernementales. De 32 pour cent enseignantes actuellement, ce chiffre diminuera à 16 pour cent seulement l'an prochain. Dans les hôpitaux, les centres d'accueil le calcul est plus difficile puisqu'il n'y a pas de plancher d'emploi comme chez les enseignantes. Mais présentes à 74.3 pour cent dans l'ensemble des employés syndiqués nous y serons, encore là, fortement touchées par les fusions de postes, les bumpings, la réduction du personnel et les pertes d'emploi.

public-privé: une même discrimination

Du jour au lendemain, sans emploi, nous irons frapper à la porte de l'entreprise privée afin de réussir à gagner dignement notre pain quotidien. Dans la région de Québec, si nous parlons du secteur privé, nous parlons de services; hôtellerie, commerce, finances surtout, des ghettos

d'emplois féminins mal payés, non syndiqués. Que pourront changer les gentillesse gouvernementales piégées dans le petit gagne-pain des travailleuses du secteur public, aux conditions des femmes de notre région dans l'entreprise privée? Comme chez ce millionnaire Direct Film, occupé à mettre en lock-out les 50 travailleuses à temps partiel à 4.84\$ de l'heure? Comme chez Paquet-Syndicat, où 700 syndiqués à majorité femmes sont dans la rue... Qui se soucie de ces femmes, où sont-elles maintenant? Comme dans l'hôtellerie, où travailleuses et travailleurs vont de mise à pied à travail à temps partiel en plus de se faire poursuivre par l'impôt. Comme chez David Drouin où le plus jeune salarié homme gagne plus que la plus ancienne femme embauchée. Comme dans les caisses populaires où tous les postes cadres sont réservés aux hommes avec de meilleures conditions de travail et de salaire? Comme dans le textile avec des conditions de travail dangereuses, à temps partiel, à sous-contrat et beaucoup trop souvent à domicile, au noir, sous payées, exploitées?

on ne veut plus être méprisées

Nous voulons au Conseil central de Québec (CSN) sortir de l'ombre le vécu de toutes ces femmes qui subissent plus que jamais le mépris de ce gouvernement et des employeurs de notre région. Les syndiquées du secteur privé de notre région ne peuvent se faire des ennemies de celles qui leur procurent quotidiennement les services de santé et d'éducation dont elles ont besoin pour alléger leurs tâches familiales. On a trop pris plaisir à diviser les travailleuses et travailleurs entre eux, il faut en finir.

Le gouvernement de concert avec ses partenaires patronaux, a mis en marche tous les appareils d'état: juridique, politique, publicitaire, afin de faire payer la note aux femmes. Le prix à payer c'est encore plus de mépris, de discrimination, de harcèlement et de violence qu'on nous impose aujourd'hui avec des décrets, des lois, de la propagande, par la répression dans nos milieux de travail, sur les lignes de piquetage, à la maison.

un gouvernement hypocrite

Ce même gouvernement, sous un certain masque de sensibilité aux besoins des femmes, a acheté nos voix, nos espoirs d'une société meilleure et plus juste. Bien sûr, pour se couvrir, quelques femmes ont eu droit à des postes dans son cabinet.

Le gouvernement Lévesque n'a cependant pas hésité à exclure Pauline Marois du Comité des priorités, l'avenir du Québec ne concerne pas les Québécoises. Les femmes n'ont plus le droit de se révolter malgré tout le prix qu'il y a à payer pour elles dans leurs salaires, dans leur vie familiale, malgré toutes les menaces qu'on leur fait, de leur vécu, de culpabilité et d'anxiété.

Une société qui ne respecte pas les femmes n'est plus digne d'elle-même. Ce gouvernement qui use de toutes les formes de violence, de mépris, des plus subtiles aux plus apparentes contre les Québécoises ne mérite plus d'être respecté. Prenons la parole, nous demandons à Pauline Marois de sortir du silence, de dénoncer ce groupe de gouvernants chauvins, mysogynes, incapables de respecter la parole et le travail des femmes. On ne construit pas un nouveau pays en écrasant de façon méprisante celles-là même qui, au nom du nationalisme, les ont enfantés.



À son conseil fédéral des 10 et 11 février, la Fédération des Affaires Sociales (CSN) s'est donné un plan d'action très dense qui, même s'il met de l'avant une stratégie à moyen terme, n'en conserve pas moins les mêmes grands objectifs qui l'a animée au cours des derniers mois, à savoir la signature d'une convention librement négociée et l'effacement des mesures répressives; prises contre plusieurs de nos militants.

la suite des événements

Dans un premier temps, dès cette semaine, nous apportons notre soutien aux syndicats du Front commun encore en grève en renforçant leurs lignes de piquetage et en maintenant notre participation aux comités régionaux de mobilisation. Toujours cette semaine, nous réagissons aux actes répressifs en montant des lignes de piquetage devant les institutions déviantes et en dénonçant publiquement ces actes.

Les 24 et 25 février, l'équipe provinciale des salarié-e-s (à laquelle participe le Bureau Fédéral), se penchera sérieusement sur le discours politique à tenir en tenant compte des travaux du comité de la politique de la santé. Ensuite, des rencontres régionales examineront l'état de chaque unité syndicale et les attitudes à prendre vis-à-vis les décrets entrant en vigueur à ce moment-là. Le Conseil Fédéral de la fin mars fixera notre attitude vis-à-vis les décrets et arrêtera la manière dont le bilan de la négociation se fera. Le 30 mars, ce sera, sous plusieurs parures, Journée nationale de protestation contre les décrets.

Le conseil d'avril fera le bilan de la négociation et verra où en sont les

préparatifs du grand congrès d'orientation. À l'ordre du jour, des sujets fondamentaux et déterminants pour notre avenir: notre politique de la santé, nos pratiques syndicales et les rapports de nos divers comités.

enracinement dans les régions

Au conseil, plusieurs militant-e-s ont constaté la faiblesse de certains syndicats et l'état de mobilisation dans lequel le gouvernement péquiste les avait conduits en nous entraînant à multiplier les votes. La poursuite de la bataille passe par la revivification de nos unités plus faibles. Les syndicats pourront prendre un nouveau souffle en participant activement aux rencontres régionales auxquelles le plan d'action accorde une grande autonomie.

Les régions décideront seules du type d'appui qu'elles donneront au Front commun, des mesures à prendre pour contrecarrer la répression, de la manière de rendre les décrets inapplicables et de créer des courts-circuits dans l'appareil de gérance du réseau. Ce sont les régions qui, dans les prochains mois, prendront le pouls exact de chaque syndicat et feront en sorte de faire voyager les surplus d'énergie des syndicats forts dans les syndicats faibles.

un plan large

Le plan d'action s'étend à tout ce qui bouge dans la FAS afin que toutes nos actions s'harmonisent dans le cadre de la lutte finale. Notre politique de la santé, qui établit que la qualité des services de santé au Québec est à la mesure de nos conditions de travail, devra être aussi connue du public que la politique de rationalisation administrative du gouvernement. Mais auparavant, elle devra être débattue dans les assemblées syndicales et être portée par les membres de la base.

Le plan incorpore les prochains conseils fédéraux et le congrès d'orientation, l'échéancier serré qui caractérise ces instances a été décidé en fonction du temps dont a besoin notre lutte. Le plan intègre également le 8 mars, le 1er mai et la Grande marche qui seront autant de porte-voix à notre dénonciation du Parti Québécois. Par rapport à ce dernier, la FAS entend mettre son nez dans

la FAS retrousse ses manches

sa prochaine levée de fonds qui devait se dérouler ce printemps, mais qui a été reportée à plus tard à cause de ce qui bouillonnait dans la fonction publique. Il restera à la FAS à examiner comment elle s'immiscera dans les prochaines élections.

Le président Yves Lessard a conclu les débats en indiquant que tout est à faire, que le plan d'action met de l'avant des étapes pour aboutir à la vraie bataille qui ne se fera pas à court terme mais le plus tôt possible. Ce retour sur nous-même qui nous amènera jusqu'au coeur de nos pratiques syndicales, c'est la défonce des décrets. Non vraiment, P.Q., rien n'est réglé.

calendrier des actions FAS

- Semaine du 14 au 18 février: a) appui aux syndicats en grève; b) offensives régionales pour contrecarrer et/ou prévenir la répression
- 24 et 25 février: réunion de l'équipe provinciale
- 28 février au 4 mars: réunions régionales
- 8 mars: journée internationale des femmes
- 30 mars: journée nationale de protestation contre les décrets
- 25, 26 et 27 avril: conseil fédéral
- 1er mai: journée internationales des travailleuses et des travailleurs
- 28 mai: grande marche des sans emploi
- 12-17 juin: congrès d'orientation



la Sûreté du Québec essaie toujours d'infiltrer nos syndicats

Vendredi, 4 février 1983, deux hommes sonnent à la porte du domicile d'une éducatrice spécialisée qui travaille au CH Louis-Hyppolite Lafontaine.

Aussitôt qu'elle ouvre, elle se fait pointer deux cartes de policiers de la Sûreté du Québec.

"Nous voulons vous poser quelques questions". La phrase n'était pas finie qu'ils étaient déjà assis dans le salon. La dame leur demande en rapport avec quelle affaire ils veulent l'interroger. Ils sont très évasifs et détournent la conversation en demandant: "Est-ce que vous allez faire la grève, à Louis-H.?"

— Je ne pourrais le dire, répond-elle, puisque nous devons voter là-dessus, mardi prochain."

— Est-ce que vous croyez que les patients vont être brutalisés?"

— Non mais pour qui nous prenez-vous. Nous ne sommes pas des barbares. Même en 1972 quand il y a eu une grève très dure à l'hôpital, les patients n'ont jamais été les cibles du syndicat."

— "Est-ce que vous pensez qu'il va y avoir des bris de matériel?"

— "Il n'y a jamais eu de choses du genre et je ne vois pas pourquoi il y en aurait. Et puis, pourquoi me posez-vous ces questions à moi?"

— "C'est parce que les patrons ne peuvent savoir ce qui se passe avec le syndicat et qu'ils cherchent à obtenir un contact. Le président du syndicat n'est pas parlable et on nous dit que vous êtes parlable et conciliante."

— Je n'ai pas à agir comme intermédiaire entre la police, les boss et le syndicat. S'ils veulent avoir des rapports avec le syndicat qu'ils prennent les voies officielles. Je ne répondrai plus à vos questions."

— "Nous pourrions revenir avec les papiers nécessaires pour vous amener au poste afin de vous interroger. Est-ce qu'on peut vous rappeler?"

— "Non, c'est inutile."



la grève se poursuit au Saguenay/Lac St-Jean

La grève amorcée le 26 janvier par les enseignantes et les enseignants de 37 des 41 CEGEPS affiliés à la Fédération Nationale des Enseignants et Enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) se poursuit toujours avec détermination et ce malgré les mesures répressives et les tentatives d'intimidation de plus en plus nombreuses. Au Saguenay/Lac St-Jean, quatre syndicats ont dressé des lignes de piquetage devant les collèges d'enseignement de Chicoutimi, Jonquière, Alma et St-Félicien. Ces syndicats ont un mandat clair et la participation aux activités de grève est très large.

Dans le cadre de la répression plus de 120 sommations se sont abattues sur les Syndicats, les exécutifs et les membres à la base. Le Syndicat des professeurs du Collège de Chicoutimi en cumule à lui seul plus de cent. Le choix des syndiqués(es) est fait au hasard et de façon arbitraire par ordinateur. Il faut cependant admettre que la liste des employés(es) a été communiquée au Ministère de la Justice par les locaux. Ces sommations ont eu pour effet de montrer le ridicule de l'attitude gouvernementale et de renforcer la volonté de ré-

sister à ce gouvernement.

Si les syndiqués(es) des CEGEPS (FNEEQ-CSN) de la région se battent si âprement, c'est qu'elles et qu'ils n'acceptent pas:

- que leur tâche soit augmentée de 15% réduisant ainsi considérablement leur disponibilité à l'engagement donc la qualité de celle-ci;

- que parmi les quelques 750 enseignantes et enseignants actuels de la région, 120 d'entre eux aillent grossir le rang des chômeuses et des chômeurs;

- que la majorité des mises-à-pied touchent des femmes car elles sont les dernières entrées;

- que leur sécurité d'emploi gagné si difficilement soit considérée comme objet de luxe alors que le droit au travail est un droit essentiel;

- que leur salaire soit décrété plutôt que négocié et qu'elles et qu'ils soient ainsi victimes d'un impôt spécial et abusif;

- que le gouvernement les discrédite tant face à la population alors que leurs services sont si importants et ont été si importants dans l'évolution de la société québécoise;

- que leur droit à la négociation soit bafoué.

face à la crise

LE GOUVERNEMENT DOIT GELER LES HAUSSES DE LOYER

Cette année, alors que bon nombre de locataires ont déjà reçu des avis d'augmentation de loyer, les organismes communautaires de la région de Montréal préoccupés par la défense du droit au logement se sont regroupés au sein du **Front Logement**, mis sur pied dans le cadre de la démarche du Sommet Populaire de Montréal.

hausse de loyer: objectif 0%

En plus d'exiger un **contrôle universel des loyers**, le Front Logement revendique auprès du gouvernement du Québec un moratoire sur toute augmentation de loyer pour 1983-84.

En effet, depuis un bon nombre d'années, le coût du logement augmente beaucoup plus rapidement que la capacité de payer de l'ensemble de la population; depuis un an ce coût du logement a augmenté à un rythme supérieur à celui de l'ensemble des prix. L'année dernière, les propriétaires ont imposé des hausses de loyer encore plus importantes que les années précédentes sous le prétexte de la montée des taux d'intérêts, des taxes foncières, etc..

Or, cette année, le contexte est très différent, les taux d'intérêts ont considérablement diminués et il n'y aura pas d'augmentation de taxes... c'est à se demander sur quoi se basent les associations de propriétaires (PROPIQ et CORPIQ) pour établir unilatéralement une hausse minimum des loyers de 15 à 18% pour l'ensemble des

logements de la province? D'ailleurs, suite à leurs déclarations, même le Ministre Québécois de l'Habitation et de la Protection du Consommateur, M. Guy Tardif, s'est senti obligé d'intervenir en recommandant aux locataires de contester toute augmentation supérieure à 7%!

incapacité de payer

Le coût d'un besoin essentiel tel que le logement est inséparable de la capacité de payer. Celle-ci est dramatiquement réduite par les effets directs de la crise qui se concrétisent par une réduction des revenus d'un pourcentage de plus en plus élevé de la population.

Au Canada, une enquête fédérale estime à 90,000 le nombre de personnes qui, à chaque mois, arrivent à la fin de leurs prestations d'assurance-chômage. Au Québec, on dénombre officiellement plus d'un million de sans-emploi parmi lesquels 445,000 prestataires d'assurance-chômage, 587,000 assisté(es) sociaux(les) (dont près de 60,000 jeunes de 18 à 30 ans qui ne reçoivent que \$142.00 par mois) et ce, en plus des 418,000 bénéficiaires du Régime des Rentes du Québec, dont 60% sont bien en dessous du seuil de pauvreté; sans compter les centaines de milliers de travailleurs et travailleuses des secteurs public et privé qui subissent des baisses de revenus considérables (coupures de salaires, travail partagé, etc...). Enfin pour la seule

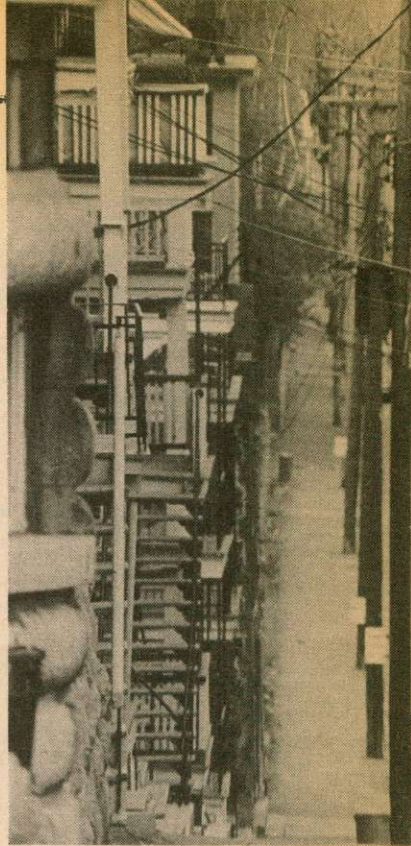
région de Montréal, 100,000 personnes ont perdu leur emploi en un an et plus de 1000 perdent, à chaque mois, leur éligibilité aux prestations d'assurance-chômage.

Tous ces chiffres constituent autant de preuves de la dégradation des conditions de vie de plus de la moitié de la population totale du Québec et indiquent on ne peut plus clairement l'urgence de la situation.

C'est pourquoi le **Front Logement** insiste sur la nécessité d'un **contrôle universel, obligatoire et accessible des loyers** et sur la pertinence d'un décret supplémentaire de la part du gouvernement provincial qui, cette fois-ci, serait à l'effet de déclarer, pour 1983-84, un **moratoire sur toute augmentation de loyer**.

Dans les mois qui viennent, le **Front Logement** entend, lors de diverses activités, amener les politiciens à se prononcer sur cette situation alarmante, rencontrer divers députés montréalais et **obtenir leur appui afin que le ministre québécois de l'Habitation et de la Protection du Consommateur** vienne le rencontrer lors d'une assemblée publique qui se tiendra à Montréal, le **16 mars prochain**.

Nous invitons les locataires à communiquer avec leur association de quartier afin de participer aux réunions d'information et recevoir les conseils et les documents qui leur serviront à refuser les augmentations de loyer.



une revendication du front logement du sommet populaire de Montréal

Dans le but d'appuyer les locataires aux prises avec des augmentations de loyer ou tout autre problème relié au logement, le Front met à leur disposition des services précis parmi lesquels une permanence téléphonique (270-3379, de 9:00 à 17:00 hres, tous les jours et de 17:00 à 20:00 hres le mercredi soir) et un guide de renseignements sur les droits des locataires.

le 8 mars multiplier les fronts de lutte pour améliorer les conditions de vie

Ce 8 mars 1983, les femmes de partout au Québec échangeront, feront le point sur leurs conditions de vie en vue des batailles présentes et futures.

"On en a soupé! Faut changer nos quotidiens", ce slogan sera au coeur des activités de la Journée internationale des Femmes cette année. Le comité organisateur du 8 mars propose donc un programme où travailleuses, ménagères, femmes sans travail pourront se rassembler et partager les acquis de leurs actions pour transformer ces quotidiens. Des actions qu'elles mènent toute l'année durant, mais qu'elles célèbrent de façon toute particulière, le 8 mars.

Cette année, le comité organisateur est composé des comités de condition féminine de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ), de la Fédération des Syndicats Professionnels d'Infirmières et Infirmiers (FSPHIQ), de la Fédération Québécoise des Infirmières et Infirmiers (FQII), du Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec (SFPQ) et du Syndicat des Professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ).



Les femmes du Québec constatent aujourd'hui que le gouvernement du PQ ne tient nullement compte des revendications des femmes, des besoins de celles-ci, des pratiques nouvelles et du nouveau rôle social des femmes.

En effet, dans leurs quotidiens, les femmes sont doublement et

peut-être même triplement pénalisées par les politiques économiques du gouvernement du parti québécois parce que les femmes sont à la fois ménagères, utilisatrices des services publics et travailleuses.

Qu'elles soient syndiquées ou non, qu'elles travaillent dans le secteur pu-

blic ou le secteur privé, ou encore, qu'elles travaillent à la maison, le fardeau des tâches ménagères et l'éducation des enfants, ce que nous appelons le "travail invisible", reste encore de la responsabilité entière des femmes. En ce sens, quand la crise économique devient plus aigue, plus les conditions de vie des femmes sont précaires, plus la surcharge de travail à la maison augmente.

les femmes premières touchées

Par ailleurs, parallèlement à la crise économique, nous sommes toutes témoins ou victimes de la montée de violence qui se manifeste particulièrement contre les femmes. La privatisation n'a fait qu'accroître la violence familiale, le taux de suicide chez les jeunes et les personnes âgées... de fait, les restrictions budgétaires du gouvernement maintiennent les plus démunies dans la misère et la pauvreté.

Les chiffres rendus publics la semaine dernière par le Conseil canadien de développement social viennent confirmer ce que le mouvement des femmes dénonce depuis toujours: **en 1980, parmi les familles en deçà du seuil de la pauvreté, on retrouvait**

48,5% de familles mono-parentales dont le chef de famille est une femme. Le seuil de la pauvreté pour une personne seule en 1982 était de \$7,955. et de \$18,608. par année pour une famille de quatre enfants.

Dans ce contexte, comment une femme âgée peut-elle survivre avec \$494. de revenu par mois? Dans le réseau des affaires sociales, près d'un emploi sur deux est à temps partiel et est occupé par une femme. Comment survivre avec un salaire moyen de \$9,000. par année avec une ou plusieurs personnes à sa charge? Ce que le gouvernement oublie, c'est que ce sont les femmes qui subissent à la fois la montée des prix et des coûts des services, les coupures budgétaires dans les services de santé et de l'éducation et par surcroît, ce sont elles qui seront mises-à-pied ou en disponibilité à cause des décrets.

À ce propos, les décrets touchent spécifiquement les femmes soit parce qu'elles sont majoritaires dans un secteur (par exemple dans l'éducation au niveau du primaire) ou encore parce qu'elles sont les dernières arrivées. Dans le secteur des cegeps, entre autres, les femmes composent 32,2% de l'ensemble des effectifs et elles seront touchées par les décrets à 44,3%: mises-à-pied ou mises en disponibilité.

le gouvernement a failli

Aujourd'hui, les femmes constatent l'échec du gouvernement du PQ non seulement dans sa gestion politique et économique, mais particulièrement en ce qui concerne le dossier des femmes. Les femmes avaient des attentes précises face au parti québécois

qui, par son discours avait laissé miroiter "certains espoirs".

Aujourd'hui, non seulement il ne tient pas compte de ses engagements mais il impose aux femmes des reculs de 20 ans en arrière. Par la division, il tente de maintenir les femmes dans leurs rôles traditionnels.



Non satisfait des décrets, son autoritarisme le pousse à utiliser la répression pour briser la détermination des travailleuses et des travailleurs.

les multiples fronts de lutte des femmes

Au lieu de s'écraser, les

femmes se sont prises en mains et ont organisé la riposte sur leurs propres bases. C'est ainsi que dans plusieurs régions, des quartiers même, des groupes constitués par exemple d'assistées sociales, de femmes chefs de famille, de femmes chômeuses ou encore de femmes du troi-

pornographie sont de plus en plus nombreux et ont réagi très rapidement au dossier de la télévision payante.

La lutte pour des garderies libres et gratuites continue comme jamais et par ailleurs, le 8 mars prochain, une dizaine de garderies de la région de Montréal subiront leur procès pour avoir fait la grève du loyer.

Des comités de condition féminine se forment partout, dans toutes les associations ou regroupements sociaux comme par exemple à l'Association québécoise des retraitées (AQDR), à l'Association de défense des droits sociaux (ADDS). Il y a aussi le Regroupement des secrétaires qui mène une lutte importante pour les femmes de ce secteur. Il y a toujours Au Bas de l'Échelle pour aider les plus démunies et celles qui veulent retourner sur le marché du travail et combien d'autres encore. On constate aussi une prolifération de lieux culturels qui exploitent de nouvelles valeurs, une nouvelle culture (maisons des femmes, librairies féministes, troupes de théâtre, etc.).

Malgré la crise, malgré les difficultés quotidiennes, malgré les manoeuvres du pouvoir pour maintenir les femmes dans l'infériorité, le mouvement des femmes au Québec est de plus en plus agissant. Ses champs d'intervention se multiplient et sa capacité de réplique aussi. La diversité et le caractère décentralisé des activités prévues à l'occasion de la Journée internationale des Femmes partout à-travers le Québec est là pour en témoigner!

Nous publierons les programmes des régions la semaine prochaine.

sième âge ou de femmes en difficulté, enfin, des femmes qui vivent une quelconque forme d'oppression se sont organisées pour sauvegarder leurs acquis et défendre leurs droits.

Le mouvement contre le viol est de plus en plus présent dans le quotidien des femmes. Les regroupements de femmes contre la

...petites nouvelles...

conflits de travail

les machinistes maraudent un syndicat en lock-out

En lock-out depuis sept mois, les quelque 360 travailleurs de la compagnie Menasco de Ville St-Laurent, qui ont pris une entente de service avec la CSN en mai 1982, font l'objet d'un "maraudage" de la part de l'association internationale des machinistes (FTQ).

D'après le président de l'association des employés de l'hydraulique (Menasco), "L'association internationale des machinistes est une organisation anti-syndicale car elle divise les travailleurs durant un conflit et cela, avec la complicité de Menasco".

Pour Charles Levasseur, la tentative de recrutement de l'association internationale des machinistes n'est pas isolée du refus de négocier du fabricant de trains d'atterrissage.

Rappelons quelques faits: plutôt que de rencontrer le comité de négociations, Menasco fait parvenir ses offres par courrier aux employés. Lors de l'unique rencontre de médiation, cette firme a laissé entendre au médiateur qu'elle ne voyait pas l'utilité de son intervention dans ce dossier. Et enfin, Menasco a retiré certaines de

ses propositions pour les remplacer par les offres inférieures, notamment aux chapitres des salaires, de la répartition du temps supplémentaire, etc.

manifestation à Place-Vertu



Quelque 300 personnes ont envahi le 11 février les couloirs du centre d'achats Place-Vertu, à Ville Saint-Laurent, pour faire savoir à la clientèle qu'elle encourageait une compagnie coupable de violations au code du travail et d'anti-syndicalisme sauvage.

Appuyé-e-s par des militants syndicaux de la région de Montréal, les quatorze employé-e-s d'entretien ménager de Cambridge Leasehold, propriétaire du centre d'achats, ont distribué un tract dans lequel ils dénoncent l'entêtement de la compagnie, une filiale de Power Corporation, à nier leur droit de se syndiquer.

Entreprise depuis septembre 1981, leur tentative de syndicalisation s'est butée à la mauvaise foi et aux tracasseries légales de leur employeur, dont l'octroi de sous-contrats pour remplacer les employé-e-s syndiqué-e-s.

négociations

négociations ardues et menaces de lock-out à CKVL-CKOI

Après 58 rencontres de négociation et après avoir mis fin à la conciliation, le 4 février dernier, les représentants de CKVL-CKOI

ont fait parvenir de nouvelles offres à chacun des employés et laissent planer la menace de lock-out si ces offres, déposées par-dessus la tête du comité de négociation, étaient rejetées.

Les négociations acheminent actuellement sur les salaires, principalement sur un réajustement pour la première échelle. Rappelons qu'en 1979, à la signature de la convention collective échue depuis le 31 juillet 1982, les employés syndiqués de CKVL-CKOI avaient accepté de participer à la relance de l'entreprise en intérimant une convention de 4 ans avec

des augmentations salariales minimales pour les plus hauts salariés.

Réunis en assemblée générale, le 31 janvier dernier, les syndiqués de CKVL-CKOI, affiliés à la FNC-CSN, avaient donné unanimement le mandat au syndicat général de la radio de poursuivre les négociations en vue d'obtenir notamment un rattrapage pour la première échelle et des augmentations égales au pourcentage pour tous les employés.

l'union des agents de la paix demande l'arbitrage

L'union des agents de la paix en institutions pénales, qui regroupe 1450 gardiens dans 29 prisons provinciales, a demandé l'arbitrage pour les points de la convention collective encore en suspens. Il s'agit notamment de la durée de la semaine de travail, des jours de congé, de la parité salariale avec la SQ, des vacances, de la classification et du plancher d'emplois.

droit au travail

St-Raymond de Portneuf attend de pied ferme le ministre Duhaime

Si le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, ne rencontre pas

...petites nouvelles...

le Syndicat national des pâtes et papiers de St-Raymond (CSN), ce sont les 300 familles des travailleurs de la papeterie, sans emploi depuis juillet 1982, qui l'accueilleront lors de son passage dans cette région le 27 février prochain. Le Syndicat CSN tient mordicus à cette rencontre avec le ministre Duhaime afin de vérifier si un éventuel acheteur de l'usine de la compagnie "Papier St-Raymond" s'est pointé. Les syndiqués veulent aussi profiter de cette rencontre afin de s'enquérir du sort réservé aux employés de la papeterie de Desbiens au Saguenay Lac St-Jean, aussi propriété de "Papier St-Raymond".

Le Syndicat CSN et la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN) dénoncent aussi le chef de cabinet du ministre Duhaime, Pierre Lachance, qui prétextant les grèves du secteur public, s'est défilé d'une rencontre avec les représentants syndicaux à deux occasions.

À la suite d'emprunts pour la modernisation de l'entreprise à une époque où les taux d'intérêts étaient très élevés, l'usine de "Papier St-Raymond" s'est retrouvée face à des difficultés financières qui l'ont amené à cesser ses opérations en juillet 1982. Depuis, les syndiqués de cette entreprise luttent contre la fermeture de leur usine.

Le Syndicat CSN et la F.T.P.F. invitent aussi le gouvernement du Québec à prendre ses responsabilités et à ne pas seulement prêter l'oreille aux employeurs et aux représentants de la haute finance.



un syndicat CSN au Palais du Livre

Les employé-e-s de la librairie le Palais du Livre, sur la rue McGill à Montréal, ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du travail pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN.

On sait que le propriétaire du Palais du Livre, M. Pierre Roger Nadeau, s'est rendu célèbre cet automne en livrant bataille contre la réglementation gouvernementale qui l'empêchait de vendre des livres le dimanche... à moins qu'il vende aussi des cigarettes comme les tabagies.

Le syndicat, a déclaré un porte-parole de la CSN Gilles Duceppe, espère que M. Nadeau sera aussi compréhensif envers ses employé-e-s qu'il est serviable pour sa clientèle bouquineuse...

une 111^e caisse pop

Les employé-e-s de la caisse populaire Côte-des-Neiges, à Montréal, ont constitué la semaine dernière le 111^e syndicat de ce secteur affilié à la CSN et sa fédération du commerce. Compte tenu de l'expérience vécue au cours des récentes années lors de la syndicalisation d'autres caisses populaires, le syndicat compte être accrédité dans de courts délais.



les travailleurs polonais se méfient de leurs nouveaux syndicats

La nouvelle législation du travail, adoptée le 9 octobre 1982, essaye d'anéantir Solidarnosc et prévoit la création d'un nouveau type de syndicats plus dociles à l'appareil bureaucratique des entreprises.

L'adhésion aux nouveaux syndicats ne se produit pas comme l'espéraient les autorités polonaises. D'après une évaluation faite au cours d'une réunion sur le problème syndical, tenue à Varsovie le 17 janvier dernier et présidée par le général Jaruzelski, l'adhésion s'opère "de façon irrégulière".

La méfiance et des raisons d'ordre sentimental restent prédominantes et empêchent l'implantation des nouveaux syndicats. Les participants à la réunion susmentionnée ont également souligné la persistance au sein des entreprises d'une lutte politique concernant la renaissance du mouvement syndical et de l'autogestion. Tout ceci prouve, une fois de plus, qu'il est facile de tuer un homme, mais qu'il est difficile de venir à bout d'un idéal, surtout quand cet idéal est incarné par un mouvement aussi repré-

sentatif que Solidarnosc. (source: Flash-CMT)

...
Une grande soirée de solidarité se tiendra à Montréal, le 25 février prochain à 19h30, pour soutenir la lutte des peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes, contre l'impérialisme US. Y participeront des représentants du front sandiniste du Nicaragua, du FDR-FMLN du Salvador, du mouvement syndical québécois ainsi que des artistes du Québec et de différents pays.

À la Polyvalente Pierre-Dupuy
2000, rue Parthenais
métro Frontenac, bus 125 ouest
contribution volontaire \$3

l'ACDI du côté des Américains

L'Agence Canadienne de Développement (ACDI) est impliquée dans un plan d'aide visant la militarisation de la région des Miskitos à la frontière du Nicaragua et du Honduras, de concert avec l'Agence Américaine pour le Développement International. L'ACDI a déjà dépensé \$250,000 pour refaire un tronçon de route qui servira à des projets militaires américains. Depuis 1978 l'ACDI est aussi impliquée dans un projet de mise au point cartographique de la région qui pourra faciliter des informations d'ordre militaire du côté hondurien.

COMBIEN DE COCHONS DANS CETTE PAGE?

1. PLIEZ D'ABORD EN A
2. PLIEZ EN B
3. RAMENEZ B SUR C
4. PLIEZ EN D
5. PLIEZ EN F
6. RAMENEZ F SUR E

